

# Les différentes bourses (1/2)

## BOURSES ERASMUS+



**ÉTUDE (les destinations de mobilité sont classées en 3 groupes) \***

**Montant** : groupe 1 : 12€/jour ; groupe 2 : 10€/jour ; groupe 3 : 8€/jour \*

**Conditions d'obtention** :

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 40 000 €

**Séjour de 3 à 9 mois** dans un des pays participants (minimum **90 jours** / maximum **270 jours**)

Niveau d'études : à partir de la 2<sup>ème</sup> année jusqu' au doctorat et diplôme d'université

**STAGE (suivant groupe) \***

**Montant** : groupe 1 : 17€/jour ; groupe 2 : 15€/jour ; groupe 3 : 13€/jour \*

**Conditions d'obtention** :

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à : à définir en fonction du budget alloué et du nombre de demandes

**Séjour de 2 à 12 mois** dans un des pays participants (minimum **60 jours** / maximum **360 jours**)

Niveau d'études : dès la 1<sup>ère</sup> année.

\*(groupe 1) : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Royaume-Uni, Suède.

\*(groupe 2) : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.

\*(groupe 3) : Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

\* **L'allocation Erasmus+ est versée** au jour près. Elle sera calculée en fonction des dates indiquées sur l'attestation de présence

## BOURSE DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE AMIE



**Montant** : de 250€ à 450 €/mois (Peut-être modulé en fonction des demandes)

**Conditions d'obtention** :

Avoir un quotient familial inférieur ou égal : 19 190€

**Séjour de 1 à 10 mois** dans tout pays étranger (dans le cadre de programme d'échange, convention de stage) – Formation initiale niveau 1<sup>ère</sup> année DUT, Licence et Master y compris les seconds cycles d'études médicales.

- **Calcul du QF : Revenu brut global / Nombre de part indiqué dans l'avis d'imposition**  
(l'avis d'imposition doit spécifier impérativement le nombre de part et le revenu brut global)

**ATTENTION : Les documents fiscaux étrangers ne seront pas acceptés pour l'obtention de la bourse AMIE**

# Les différentes bourses (2/2)

## BOURSE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (MESRI)



**Montant** : 400 €/mois **sur 9 mois maximum**

**Conditions d'obtention** :

Etre étudiant boursier **sur critères sociaux** du Ministère de l'éducation nationale.

Tous niveaux d'études.

Séjour de 2 à 9 mois consécutifs dans tout pays étranger.

Pas plus de deux séjours à l'étranger au cours d'une même année, la durée cumulée ne peut excéder 9 mois au cours d'une année ou d'un même cycle.

**Attention** : *L'étudiant doit avoir fait une demande de bourse sur critères sociaux au préalable.*

## DOTATION UNIVERSITE DE PARIS



Le SRI dispose d'une dotations spécifique destinée à encourager la mobilité des étudiants de Université de Paris. Cette aide à la mobilité est prioritairement attribuée :

- Aux étudiants ne pouvant bénéficier des aides à la mobilité mentionnées ci-dessus (Erasmus, CRIF, MESRI) ;
- Aux étudiants participant à un programme d'été/programme court (1 mois)